



BATIK

Bulletin d'Analyse sur les Technologies de l'Information et de la Communication

Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS

l'Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal

n° 40 novembre 2002

Sommaire

Editorial

La Sonatel une nouvelle fois au banc des accusés

Actualités

Des voix s'élèvent pour réclamer une réforme du secteur de l'audiovisuel

Les opérateurs de terminaison d'appels s'organisent et dénoncent la Sonatel

Différent COPTA/Sonatel : Michel Mavros monte au créneau

La BOAD octroie deux milliards de Francs CFA à la société PCCI-Sénégal

Impact social des TIC au Sénégal : de nouveaux travaux de recherche en ligne

Naufrage du Joola : les déficiences du système de communications mises à nu

Politique

Nouvelle répartition des services de l'Etat : Les TIC encore écartelées

Infrastructures et services

La bande passante Internet internationale passe à 79 Mbps

Excaf Télécom brouille momentanément la Rts

Projets

La Sonatel devrait bientôt offrir des connexions ADSL

Rendez-vous

Atelier de formation aux technologies pour l'éducation du 9 au 13 décembre 2002 à Dakar

Editorial

La Sonatel une nouvelle fois au banc des accusés

Après ses démêlés avec les fournisseurs de services Internet puis avec les utilisateurs du service SMS, la Sonatel doit maintenant faire face à la grogne des opérateurs privés de terminaison d'appels qui se sont organisés au sein d'un collectif chargé de défendre leurs intérêts. Ces derniers dénoncent à la fois une discrimination sur le plan tarifaire entre opérateurs nationaux et opérateurs étrangers ainsi que des erreurs de facturation qui les ont conduit à accumuler des arriérés de paiement jusqu'à ce que la Sonatel suspende leur instrument de travail à savoir les liaisons qui leur permettent d'opérer. Pendant ce temps là de grosses firmes internationales comme ITXC opèrent dans les meilleures conditions possibles avec la bénédiction de la Sonatel qui a pourtant toujours combattu avec la dernière énergie le développement des services de téléphonie sur IP dont elle dénonçait auparavant le caractère illégal et la piètre qualité des prestations fournies. Une fois de plus, des privés sénégalais qui ont pris des risques en investissant dans un secteur, celui de la voix sur IP, partout en pleine expansion, en sont réduits à cesser prématurément leur activité. Cette situation ne surprend pas les observateurs du domaine qui dénoncent depuis longtemps une situation dans laquelle une société privée étrangère use et abuse du monopole qui lui a été accordé jusqu'en 2004 et profite de l'impuissance de l'Agence de régulation des télécommunications qui a bien du mal à exercer ses pouvoirs faute des instruments juridiques nécessaires. Au-delà des apparences, il n'y a donc rien de nouveau dans ce conflit si ce n'est le fait que le secteur privé national semble décidé à s'organiser pour refuser le diktat de la Sonatel. A l'heure ou, pour d'autres raisons, on reparle des audits, il est urgent de mettre sur pied une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les pratiques anticoncurrentielles de la Sonatel ainsi que sur les liens officiels ou occultes qui existent entre les responsables de cette société et les investisseurs étrangers qui bénéficient systématiquement d'un traitement de faveur au détriment des investisseurs nationaux.

**Amadou Top
Président d'OSIRIS**

Actualités

* Des voix s'élèvent pour réclamer une réforme du secteur de l'audiovisuel

A l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la télévision le 27 novembre dernier, Abdou Latif Coulibaly du groupe Sud communication a relancé le débat sur la nécessité de réformer les textes qui organisent actuellement le secteur de l'audiovisuel au Sénégal dans un article publié dans le journal Sud Quotidien. Identifiant trois niveaux distincts de préoccupation qui ont trait respectivement aux obligations d'ordre public et déontologiques, aux obligations d'intérêt général à caractère économique et aux missions spécifiques au secteur public, il s'est notamment prononcé pour :

- la révision, voire la refonte de l'ensemble de la législation qui organise le secteur, dont l'esprit remonte au temps du monopole qui explique en partie l'ankylose dont souffre le secteur ;
- la réorganisation du marché de la publicité qui passe par une maîtrise rigoureuse du jeu par l'Etat et par une autodiscipline des acteurs ;
- un Haut conseil de l'audiovisuel (Hca) renforcé et dynamisé dans son rôle de contrôle des missions spécifiques en matière de régulation de l'audiovisuel.

Sud Quotidien : <http://www.sudonline.sn/>

* Les opérateurs de terminaison d'appels s'organisent et dénoncent la Sonatel

Suite à la suspension de leurs lignes pour factures impayées à la Sonatel, la dizaine d'opérateurs privés qui s'étaient lancés dans la terminaison d'appels se sont organisés dans le cadre d'un Collectif des opérateurs privés de terminaison d'appels (COPTA) qui a tenu une conférence de presse le 22 novembre 2002 à l'Hôtel Indépendance. En dehors des gérants de télécentres, c'est la première fois au Sénégal, que des professionnels du secteur des télécommunications tentent de s'organiser de manière à parler d'une seule voix face aux autorités et à la Sonatel. Deux points majeurs ont été développés lors de cette conférence de presse à savoir d'une part le prix de la destination Sénégal qui est vendu 30% moins cher à certains opérateurs étrangers tel ITXC et d'autre part les factures erronées et non conformes au contrat émises par la Sonatel. Il a notamment été démontré, preuve à l'appui, que la Sonatel vend la minute de télécommunications à 103 FCFA aux opérateurs nationaux de terminaison d'appels alors que cette même minute est vendue à 95 FCFA sur le marché international. Le secteur des télécommunications en général et celui de la Voix sur IP (VOIP) en particulier étant un secteur stratégique et créateur d'emploi, les initiateurs de cette conférence de presse jugent inadmissible que l'on laisse la Sonatel y faire la pluie et le beau temps. Ils ont également déploré le fait que depuis sa création, l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) n'a toujours pas de base légale sur laquelle s'appuyer afin d'arbitrer les conflits dans ce secteur. Afin de trouver une solution aux problèmes posés, le Collectif a adressé des correspondances et des demandes d'audience au Directeur de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART), au Directeur de l'Agence nationale chargée de la promotion de l'Investissement et des grands travaux (APIX), au Directeur Général de la Sonatel et au Président de la République. Dans la presse, Abdou Karim Mbengue, Chef du département communication de la Sonatel a rejeté ces accusations et affirmé que les contrats étaient les mêmes pour les opérateurs étrangers et pour les nationaux. Il a expliqué les différences dans la facturation par le fait que cette dernière s'opère en Francs CFA pour les entreprises sénégalaises et en dollars pour les sociétés étrangères. Par conséquent, lorsque le

cours du dollar baisse, le prix de l'unité baisse de facto et les opérateurs sénégalais pensent à tort que la Sonatel vend la minute moins cher aux non nationaux.

* Différent COPTA/Sonatel : Michel Mavros monte au créneau

A l'occasion de la crise entre le COPTA et la Sonatel, Michel Mavros, Directeur et Co-fondateur du Métissacana, a diffusé un communiqué de presse intitulé «Crise des NTIC au Sénégal : Les opérateurs de terminaison d'appel dénoncent la Sonatel. Pourquoi Metissacana ne développe plus l'Internet au Sénégal ?» le 26 novembre 2002. Dans ce texte, il revient sur les raisons qui ont amené le Métissacana à mettre fin à ses activités de fournisseurs de services Internet et dénonce une fois de plus les pratiques de la Sonatel envers ses clients. Le texte est consultable sur le site d'Osiris à l'adresse <http://www.osiris.sn/article390.html>.

* La BOAD octroie deux milliards de Francs CFA à la société PCCI-Sénégal

Lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) tenu le 17 septembre 2002 à Cotonou (Bénin), une enveloppe de deux milliards de Francs CFA a allouée à la société «PCCI-Sénégal», spécialisée dans les prestations de télé-services et télémarketing destinées en grande partie à de grandes entreprises françaises à partir de son centre d'appels implanté à Dakar. De passage au Sénégal, le Président de la BOAD, Boni Yayi, a rendu public cette information et a déclaré que son institution inscrivait cette action dans la dynamique d'appui et de soutien au plan continental des programmes prioritaires défini par le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) afin de faciliter l'intégration rapide de l'Afrique dans la société de l'information dans la perspective de réduire le fossé numérique. De son côté, le Directeur général de la société PCCI-Sénégal, Abdoulaye Sarre, a déclaré que ce prêt allait permettre le doublement de la capacité de production de sa société, ce qui devrait notamment se traduire par le passage de trois cents à sept cents positions de travail d'ici la fin du premier semestre de l'an 2003.

BOAD : <http://www.afdb.org/>

* Technologies de l'information et développement social au Sénégal : de nouveaux travaux de recherche en ligne

Les travaux de recherche produits dans le cadre du programme «Technologies de l'information et développement social au Sénégal» financé par l'UNRISD sont aujourd'hui disponibles en ligne sur le site de l'UNRISD et sur celui d'Osiris (Cf. Rubrique Bibliothèque virtuelle). Parmi les nouveaux textes consultables figurent notamment :

- «L'impact d'Internet sur le fonctionnement des moyennes et grandes entreprises industrielles» par Philippe Barry et Hamidou Diop,
- «Les entreprises sénégalaises face aux nouvelles technologies de l'information et de la communication» par Abdoulaye Ndiaye,
- «Les nouvelles technologies de l'information et de la communication et les personnels des médias» par Abdou Latif Coulibaly,
- «Les nouvelles technologies de l'information et de la communication et le système éducatif» par Serigne Mbacké Seck et Cheikh Guèye,
- «Les nouvelles technologies de l'information et de la communication: Défis et opportunités pour l'économie sénégalaise » par Gaye Daffé et Mamadou Dansokho,

- «Radiodiffusion et nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) : Usages, enjeux et perspectives» par Saidou Dia,
- «Technologies de l'information et de la communication et enseignement supérieur: Contraintes, défis et opportunités » par Abdourahmane Ndiaye.

Comme précédemment annoncé, l'ensemble des textes produits dans le cadre de ce projet seront rassemblés dans le cadre d'un ouvrage qui devrait être publié dans le courant de l'année 2003.

UNRISD : <http://www.unrisd.org/>

OSIRIS : <http://www.osiris.sn/>

*** Naufrage du Joola : les déficiences du système de communications mises à nu**

Dans le rapport de la commission d'enquête sur le naufrage du Joola remis au Président de la République le 5 novembre 2002 on peut lire dans la rubrique « Equipement de détresse et de sauvetage » que les équipements et systèmes de communication, de détresse et de sauvetage aujourd'hui obligatoires sur tous les navires à passagers n'étaient pas apparemment à bord du «Joola » et la commission de citer pêle-mêle les transpondeurs, les VHF étanches, flottables et portables, la radio VHF équipée du système ASN (Appel Sélectif Numérique) ou encore Système Mondial de Détresse et de Sauvetage en Mer (SMDSM) qui n'existait pas à bord du «Joola ». De plus, Dakar-Radio et le Centre de Coordination des Opérations (CCO) de la Marine n'étaient pas non plus munis des équipements radio du système SMDSM, lesquels sont les seuls qui aujourd'hui peuvent efficacement alerter les navires en mer en cas de détresse. Plus loin, il est mentionné le fait que depuis 1996, il n'a pas été organisé un système de veille radio permanente entre le «Joola» et le Centre de Coordination des Opérations (CCO) de la Marine nationale.

Page Web dédiée au naufrage du Joola : <http://www.gouv.sn/joola/index.html->>

Politique

*** Nouvelle répartition des services de l'Etat : Les TIC encore écartelées**

Suite à la nomination d'Idrissa Seck comme Premier ministre le 4 novembre 2002, la répartition des services de l'Etat dans les domaines couverts par les TIC fait ressortir :

- la création d'un ministère de la culture et de la communication, avec comme titulaire Abdou Fall, qui comporte notamment une Direction de la communication et une Direction des études et de la réglementation et assure le contrôle de l'Agence de presse sénégalaise (APS), de la Poste, de la RTS, de la Sonatel et du journal Le Soleil ;
- la création d'un ministère de la recherche et de la technologie, avec à sa tête Christian Sina Diatta, qui coiffe notamment le Centre national de documentation scientifique et technique (CNDST), la délégation aux affaires scientifiques et techniques (DAST) et la mission d'aménagement et de promotion du Technopole de Dakar ;
- le rattachement au Secrétariat général de la Présidence de la République de l'Agence de régulation des télécommunications (ART) et de la Direction de l'informatique de l'Etat (DIE).

De ce fait, une fois de plus l'ensemble des instruments politiques permettant de mettre en œuvre une politique cohérente en matière de technologies de l'information et de la communication sont écartelées entre différentes tutelles. Il y a fort à parier que ces structures

ne tarderont pas se livrer à une guerre de compétences chacune revendiquant la responsabilité de définir et de conduire la politique en la matière.

Gouvernement du Sénégal : <http://www.gouv.sn/>

Infrastructures et services

* La bande passante Internet internationale passe à 79 Mbps

Selon un communiqué publié le 5 novembre 2002, dans le cadre d'une opération dite «d'extension et de sécurisation de la bande passante Internet internationale», la Sonatel a mis en service un lien Internet à 34 Mégabits par câble sous-marins à fibre optique qui fait ainsi passer la capacité globale de la bande passante Internet internationale de 53 à 79 mbps.

Sonatel : <http://www.sonatel.sn/>

* Excaf Télécom brouille momentanément la Rts

Le 18 novembre 2002, le signal de la Rts a momentanément disparu du bouquet MmDs proposé par la société Excaf Télécom ce qui a provoqué la colère de nombreux téléspectateurs. Cet incident s'est produit au moment où Excaf Télécom était en train d'introduire de nouvelles chaînes dans son bouquet de programmes. Si les choses sont rapidement rentées dans l'ordre, les abonnés d'Excaf Télécom ont par contre du supporter jusqu'à la fin du mois de novembre des désagréments qui se sont traduits par la non disponibilité de certaines chaînes telles Planète, France 2, France 5 ou encore Euronews.

RTS : <http://www.rts.sn/>

Projets

* La Sonatel devrait bientôt offrir des connexions ADSL

La Sonatel devrait bientôt proposer des connexions ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line) permettant de se connecter à Internet à des vitesses dix fois supérieures à celle que l'on peut obtenir avec un modem classique. La formule ADSL NetHome, plutôt destinée à un usage individuel offrira une vitesse de 256 kbps dans le sens descendant (Internet/Client) et de 128 kbps dans le sens ascendant (Client/Internet) tandis que la formule ADSL NetPro, plutôt destinée à un usage professionnel offrira une vitesse de 1 mbps dans le sens descendant et de 128 kbps dans le sens descendant. Ces deux formules seront facturées sur la base d'un coût forfaitaire indépendant de la durée de la connexion et du volume de données transférées. Cela étant, seuls les clients situés dans un rayon de 4 kilomètres autour d'un centre ADSL de la Sonatel pourront bénéficier de ce nouveau service qui ne sera disponible dans un premier temps que dans les zones de Grand Dakar, Médina, Yoff, Ouakam, Hann et Sud Foire.

Sonatel : <http://www.sonatel.sn/>

Rendez-vous

* Atelier de formation aux technologies pour l'éducation du 9 au 13 décembre 2002 à Dakar

Le RESAFAD, en partenariat avec l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF), organise du 9 au 13 décembre 2002 une formation sous-régionale sur les méthodes, techniques et environnements de production et de mise à disposition de contenus numériques pour la formation ouverte et/ou à distance assistée par Internet. L'accès à cette formation est gratuit et pour s'inscrire, il suffit d'adresser une demande en précisant l'organisme employeur et les fonctions exercées à Papa Youga Dieng, Correspondant du RESAFAD/Sénégal ou à Jacques Guidon, Coordonnateur de la formation.

RESAFAD : <http://www.resafad.net/>

AIF : <http://agence.francophonie.org/>

P. Y. Dieng : pydieng@sn.resafad.org

Jacques Guidon : jacques.guidon@edusud.org

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>

Copyright © Osiris, novembre 2002
